

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00189

Numéro SIREN : 750 676 355

Nom ou dénomination : 4 P FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2020 sous le numéro de dépôt 1183

Greffe du tribunal de commerce de CHALON-SUR-SAÔNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 20/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/1183

Déposant :

Nom/dénomination : 4 P FINANCE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 750 676 355

N° gestion : 2012 B 00189

DVE CONSEILS

114, rue de Fontenay

94300 Vincennes

01.84.23.28.79

dveau@dveconseils.fr

SAS 4P FINANCE
22 rue du Maréchal Joffre
71710 MONTCENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

SARL d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes au capital de 7.000 €
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile-de-France et à la CRCC de Paris
RCS Créteil : 530720606 - N° TVA FR47530720606



J
Signature

SAS 4P FINANCE
22 rue du Maréchal Joffre
71710 MONTCENIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 4P FINANCE France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

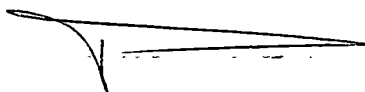
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes, le 28 juin 2019

Delphine VEAU
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N/N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 203 050		1 203 050	1 203 050		
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 203 050		1 203 050	1 203 050		
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	40 153		40 153	47 069	6 916	14.69
	Autres créances	208 796		208 796	252 052	43 257	17.16
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	148 583		148 583	40 272	108 311	268.95
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	397 532		397 532	339 393	58 139	17.13
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 600 582		1 600 582	1 542 443	58 139	3.77

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

AGC71



[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 - 12	Exercice N-1 31/12/2017 - 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	582 000	582 000		
	Réserves				
	Réserves légales	36 752	29 042	7 710	26.55
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	615 376	512 425	102 951	20.09
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	193 325	145 218	48 107	33.13
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 427 452	1 268 685	158 768	12.51
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	62 188	122 119	59 932	49.08
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	18 197	14 617	3 580	24.49
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 488	1 800	688	38.21
	Dettes fiscales et sociales	40 257	60 222	19 965	33.15
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	50 000	75 000	25 000	33.33
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	173 129	273 758	100 629	36.76
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 600 582	1 542 443	58 139	3.77

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

141 034

211 599

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

AGC71



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	156 720		156 720	155 233	1 487	0.96
Chiffre d'affaires NET	156 720		156 720	155 233	1 487	0.96
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits				268	268	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			156 720	155 502	1 218	0.78
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			18 000	16 431	1 569	9.55
Impôts, taxes et versements assimilés			7 268	7 247	21	0.29
Salaires et traitements			100 780	110 125	9 345	8.49
Charges sociales			36 400	38 895	2 494	6.41
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1	0	1	212.12
Total des Charges d'exploitation (II)			162 449	172 699	10 249	5.93
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 729	17 197	11 467	66.68
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

AGC71



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	200 001	200 000	1	0.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	200 001	200 000	1	0.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	947	1 435	489	34.04
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	947	1 435	489	34.04
2. Résultat financier (V-VI)	199 054	198 565	489	0.25
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	193 325	181 368	11 957	6.59
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		36 150	36 150	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		36 150	36 150	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		36 150	36 150	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	356 721	355 502	1 219	0.34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	163 396	210 284	46 888	22.30
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	193 325	145 218	48 107	33.13

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

AGC71

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Titres immobilisés	7
Evaluation des créances et des dettes	7
Charges à payer	8
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	8
Engagement en matière de pensions et retraites	8
Liste des filiales et participations	9
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable



4 P FINANCE SAS
22 RUE MARECHAL JOFFRE

71710 MONTCENIS

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

AGC71
100 RUE PRESIDENT WILSON

71200 LE CREUSOT
03 85 77 47 20

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

AGC71



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 600 581.64 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 156 720.00 Euros et dégageant un bénéfice de 193 324.70 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	40 153	40 153	
Personnel et comptes rattachés	4 694	4 694	
Impôts sur les bénéfices	1 782	1 782	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 320	2 320	
Débiteurs divers	200 000	200 000	
TOTAL	248 948	248 948	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	28	28		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	62 160	30 065	32 095	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 488	2 488		
Personnel et comptes rattachés	2 426	2 426		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 279	9 279		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 486	4 486		
Autres impôts taxes et assimilés	24 065	24 065		
Groupe et associés	18 197	18 197		
Autres dettes	50 000	50 000		
TOTAL	173 129	141 034	32 095	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	59 907			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	58 200			58 200

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 488
Dettes fiscales et sociales	27 554
Total	30 070

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagement hors bilan :

Prêt BNP - Nantissement des 240 parts de la SARL 4P FERMETURES

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



[Signature]



[Signature]

4 P FINANCE SAS
SAS au capital de 582000 Euros
Siège social : 22 RUE MARECHAL JOFFRE
71710 MONTCENIS
R.C.S de CHALON SUR SAONE : 750676355

Décision d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31/12/2018
Prise le 29 juin 2019

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 193 325 euros, de la façon suivante :

Dotations aux réserves :

- Au compte « réserve légale » pour un montant de 9 666 euros
- Au compte « autres réserves » pour un montant de 183 659 euros qui s'élèvent ainsi à la somme de 799 035 euros.

Au cours de l'exercice précédent, 34 557 € de dividendes ont été distribués.

Certifié conforme
La Gérance



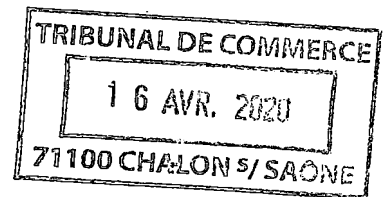
4 P FINANCE SAS
SAS au capital de 582000 Euros
Siège social : 22 RUE MARECHAL JOFFRE
71710 MONTCENIS
R.C.S de Chalon sur Saône : 750 676 355

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de CHALON
1 B rue de Bourgogne

71100 CHALON SUR SAONE

Le 11 Juin 2019

Objet : Dépôt des comptes annuels
de l'exercice clos le 31/12/2018



Monsieur le Greffier,

En ma qualité de président de la société 4 P FINANCE SAS je vous prie de trouver ci-joint, les documents ci-après certifiés conformes, à savoir :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31/12/2018,
- L'affectation du résultat – résolution votée et adoptée de l'exercice clos le 31/12/2018,

En règlement de ce dépôt vous trouverez ci- joint un chèque bancaire de 45.42 euros.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Xmuid".